

Peillon et l'enseignement catholique : Une Posture de gauche pour une politique de droite

Article publié dans « Tout est à nous » du 17 janvier

L'Église catholique, violemment opposée au projet de loi en faveur du mariage pour tous et toutes, a décidé d'utiliser les établissements d'enseignement privés pour imposer son point de vue aux 2 millions d'élèves sous son contrôle.

Le 12 décembre dernier, Eric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, a adressé aux 8300 chefs d'établissements catholiques, un courrier dans lequel il incite à prendre toutes les initiatives possibles, selon les rapports de force locaux, pour lutter contre le projet de loi. En novembre, selon des parents d'élèves, un prêtre a prononcé un violent réquisitoire contre le projet de loi dans le cadre d'un cours d'éducation civique obligatoire dans un lycée de Cannes.

Peillon a demandé aux Recteurs de veiller à éviter tout dérapage homophobe... mais sans préciser par quels moyens. Puis il a choisi de lancer une polémique publique en déclarant qu'en « adressant une lettre aux chefs d'établissement, le secrétaire de l'enseignement catholique a commis une faute ». Pourquoi ? Pour faire oublier que, sur l'essentiel, la politique scolaire de Hollande-Peillon poursuit celle de Sarkozy-Chatel ? Pour se donner à peu de frais une allure d'homme « de gauche », au moment même où le gouvernement mène fondamentalement une politique de droite ?

Peillon ne veut précisément pas toucher à la loi Debré de 1959 qui organise le financement des établissements privés sous contrat, catholiques à 90%, et autorise l'Église à y rappeler ses positions. « Très respectueux du caractère propre de l'enseignement catholique », il ne veut pas le priver de cette manne de près de 7 milliards d'euros par an, alors qu'il poursuit les mesures d'austérité étranglant l'école publique. Pas plus qu'il ne veut en finir avec concordat en Alsace-Moselle.

Pour réduire l'influence idéologique réactionnaire de l'Église et libérer les jeunes, des écoles privés (bien souvent non croyants), il faut nationaliser, sans indemnité ni rachat et sous contrôle des personnels tous les établissements d'enseignement privés. Nous combattons pour un gouvernement qui oserait prendre ces mesures sans craindre les foudres des évêques, du MEDEF et tous ceux qui, sous couvert de défendre la liberté de conscience, protègent en réalité « la liberté » de l'Église et du patronat à endoctriner.

Stéphane Andrieu et Raphaël Greggan